

COMPTE RENDU DU CVS

11 Décembre 2023

Présent.e.s

Hervé CHEMIER, Président CVS
Philippe BERMOSER, Représentant des usagers
Denise JAUTZY, Représentante des familles
Marie-France PRUNEAU, Représentante des bénévoles
Léa MEDER, Représentante des salariés AJ remplaçante
Mélanie LIO, Représentante des salariés SAMSAH
Thérèse LODEL, Directrice AFTC Alsace
Théo PRUNEAU, Secrétaire CVS

Absent.e.s excusé.e.s

Camille JOERGER, Représentante des salariés AJ – absente excusée

Ouverture de la séance à 16h12

Lecture de l'ordre du jour

1. Approbation du dernier CR

Le CR de la réunion de Septembre 2023 est validé à l'unanimité

2. Point sur les postes vacants du CVS

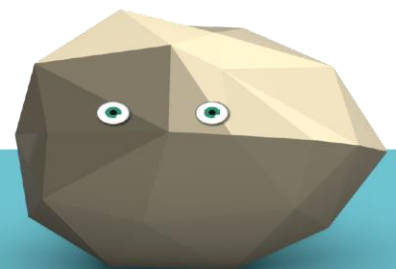
Nouvel appel à candidat suite au premier appel fait en juin lors de l'AG puis au deuxième appel fait en septembre lors du dernier CVS. A ce jour toujours aucune candidature. Le président du CVS adressera un courrier aux membres du CA. Il sera accompagné à réaliser ce courrier par un autre membre du CVS

3. Demandes des bénéficiaires

Remarques

Eviter d'entreposer des affaires de la coopé dans l'entrée de l'AJ car cela empêche l'accès aux WC

- ⇒ Des rappels ont été fait par la direction il y a déjà deux semaines et les bénévoles de la coopé. Ces derniers sont déjà plus vigilants et font au mieux.





Questions

Faire un séjour vacances d'une semaine avec nuit sur place et activités de plein air ?

Thérèse répond que cela avait déjà été fait par le passé mais par les bénévoles de l'AFTC Alsace, aucun professionnel n'était présent. A ce jour, aucune action associative de ce genre en cours. A l'époque, il y avait bien moins de monde à accompagner. De grosses règles RH étaient non respectées aussi. Aujourd'hui, cela serait impossible, d'autant plus qu'il existe des organismes de séjours adaptés. Le rôle de l'AJ n'est pas là.
Equité entre les différents bénéficiaires à ce jour 40 accompagnés

Peut on faire la sortie thermes 3x par an ?

Léa souligne que ces sorties font toujours beaucoup de bien aux bénéficiaires, mais l'organisation et la charge de travail physique pour les salariés sont très importantes. De plus les coûts sont importants et cela impacte le budget éducatif de l'Accueil de Jour. Aussi, l'organisation de ce projet impacte tous les services de l'association qui sont mobilisés pour compenser l'absence des éducateurs de l'AJ qui sont aux thermes, l'AJ restant ouvert à tous les autres bénéficiaires. Il reste à préciser que ce genre de sorties exceptionnelles continueront à être proposées aux bénéficiaires de l'AJ.

Pourrions-nous avoir des portions repas plus généreuses ?

La problématique se situe plutôt dans les portions en bacs gastronomiques plutôt que dans les portions individuelles. La direction remontera le problème au prestataire « Les Hirondelles ».

Philippe rajoute que les portions sont très variables et des fois il y en a trop et des fois pas assez.

Pourrions nous avoir un poisson rouge à l'AJ ?

Problématique de l'entretien de l'animal, les bénéficiaires ne sont la que de 10h à 15h45. Par le passé il y a déjà eu des animaux à l'AJ et la problématique était déjà présente.

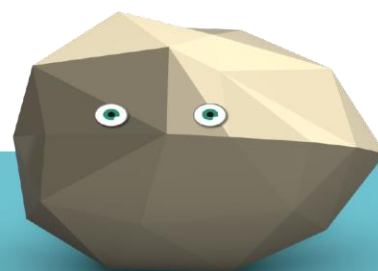
La question du souhait de la présence d'un animal au sein du local a déjà une réponse aujourd'hui car la direction de l'AFTC Alsace a autorisé depuis plus d'un an, la présence des animaux des salariés à l'AJ. Ganesh (chien de Léa) et Totoro (chien de Théo) sont régulièrement présents. Les bénéficiaires sont contents de leur présence mais ne cherchent pas à s'en occuper.

Nous voudrions plus d'activités en petits groupes

Cf CR du mois de Septembre 2023

Pourrions nous avoir un local plus grand à l'AJ ?

Cf CR du mois de Septembre 2023





4. Divers

Présentation nouvelle membre CVS

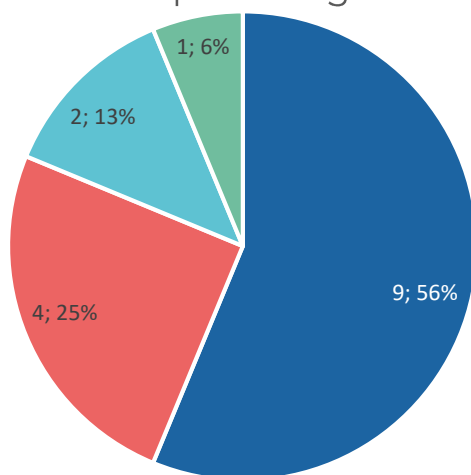
Présentation de Mélanie LIO, nouvelle représentante des salariés SAMSAH suite au départ de Catherine TRESCH

Statistiques EI 2023

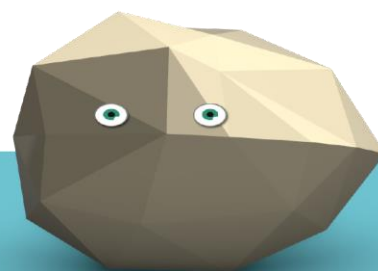
Présentation par Théo PRUNEAU des statistiques événements indésirables (EI) et plaintes et réclamations des services 2023

SAMSAH

Quantité d'EI par catégories - SAMSAH 2023



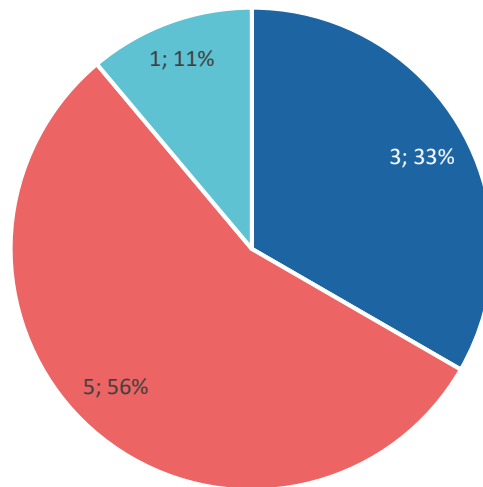
- Perturbation dans organisation travail et gestion RH
- Violence externe / perturbation de l'orga du fait des difficultés relationnelles famille ou partenaires
- Suicide ou tentative de suicide
- Maltraitance à l'égard des personnes PEC





Accueil de Jour

Quantité d'EI par catégories - Accueil de Jour 2023

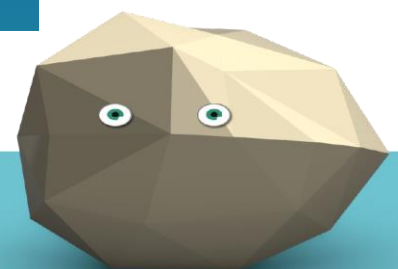


- Sinistre, événement météorologique
- Accident ou incident lié à erreur défaut de soin ou de surveillance
- Violence / non respect règlement fonctionnement de la part d'un bénéficiaire

Un formulaire de plainte / réclamation a été créé cet été par le Comité de Pilotage (COFIL) qualité cet été. Ce COFIL est composé de la direction, ainsi que d'un salarié de chaque service + le médecin coordonnateur du SAMSAH.

Après validation, ce formulaire a été déposé en libre accès sur le site internet de l'AFTC Alsace pour que chacun.e puisse y avoir accès facilement et puisse nous faire part de leurs plaintes / réclamations. Le formulaire est téléchargeable dans les onglets « administratif » des deux structures.

Un mail à large diffusion a été envoyé en Octobre 2023 à tous les bénéficiaires, familles, partenaires, mandataires judiciaires pour que tout le monde soit informé de cette possibilité.





A ce jour, aucune plainte / réclamation n'a été envoyée par ce circuit.

Candidature spontanée CVS

Nelly ROUGIE se propose en tant que représentante des bénéficiaires pour le CVS. Rappel sur les nouvelles élections en 2024. Tous les bénéficiaires intéressés par un poste de représentant ou au poste de président sont invités à se présenter.

Vols et actes d'incivilités à l'Accueil de Jour

Léa rapporte au CVS des actes d'incivilités grandissant dans le local de l'AJ de la part des bénéficiaires. Certains bénéficiaires amènent des choses de chez eux ou « offrent » à l'Accueil de Jour certaines choses car cela leur fait plaisir. Ces matériels sont dégradés par d'autres bénéficiaires qui les abiment pour récupérer des choses dessus ou pour les voler. L'équipe de l'AJ a prise la décision que dorénavant

- Des actions disciplinaires seront mises en place à l'encontre des bénéficiaires concernés lorsque ceux-ci seront pris sur le fait, tel que le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement le stipulent.
- Dès lors qu'un vol sera constaté, si le matériel n'est pas restitué par le bénéficiaire concerné, une facturation du coût du matériel volé sera envoyée au bénéficiaire

L'équipe de l'AJ déplore ce genre de comportement qui impacte en premier lieu les autres bénéficiaires qui pour certains ne souhaitent plus s'investir autant et d'autres qui sont impactés par le manque de matériel

L'exemple est cité d'une activité manuelle avec un seul ciseau, les bénéficiaires ont dû attendre tour à tour de pouvoir utiliser les ciseaux alors que l'AJ en disposait de 10 en début d'année.

Les professionnels priorisent la confiance et l'autonomie de chacun et ne peuvent pas être derrière les 15 bénéficiaires en même temps. Cette situation est délétère pour la confiance au sein de l'AJ et l'accompagnement à l'autonomie des bénéficiaires.

La séance est levée par le président du CVS à 17h46

